

## DÉCLARATION EN LIGNE DES EFFECTIFS

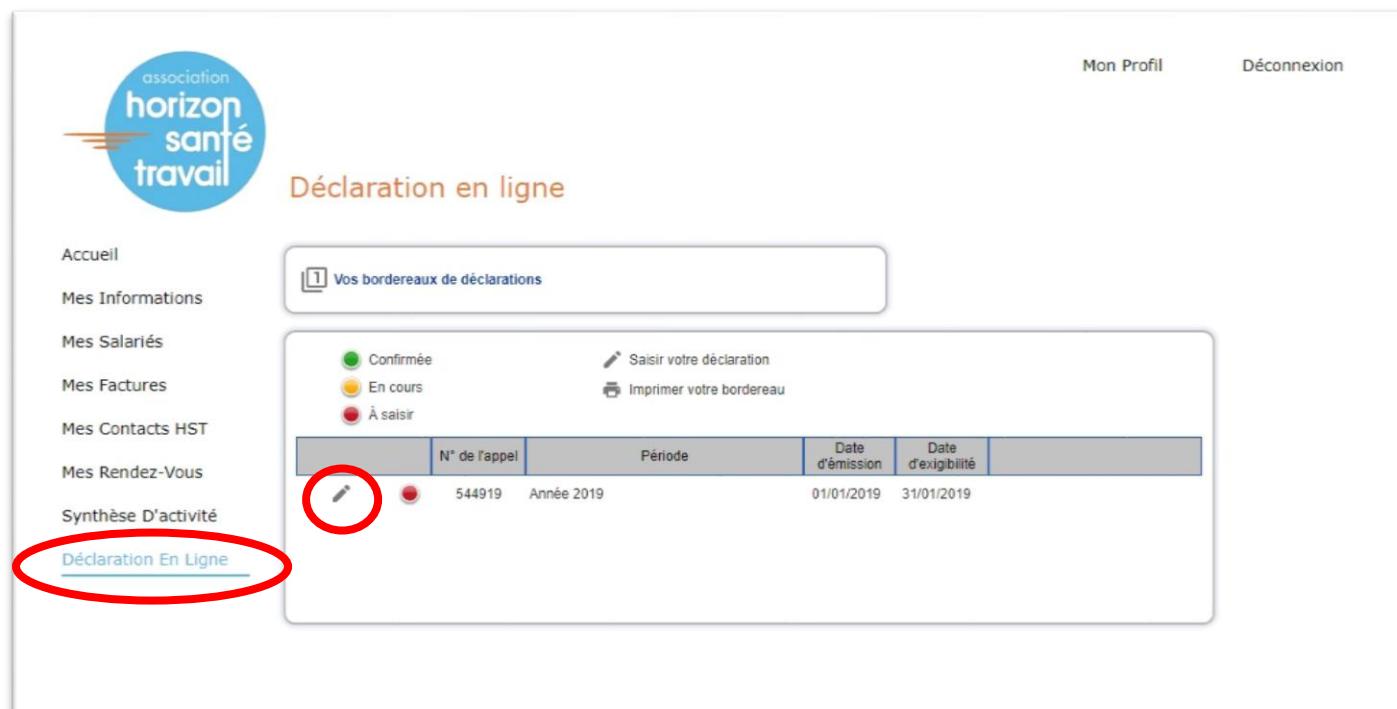
(Démarche administrative à effectuer une fois par an)

A partir du lundi 10 décembre 2018, **vous pouvez vous connecter à votre espace adhérent pour effectuer la déclaration en ligne de vos effectifs.** Avec les éléments renseignés, votre cotisation sera automatiquement calculée.

Tant que la déclaration annuelle 2019 n'est pas confirmée dans le menu « Déclaration en Ligne », le menu « Mes Salariés » n'est plus accessible et vous risquez de tomber sur le message suivant :



Il suffit de procéder à la validation de la déclaration annuelle 2019 pour réactiver le menu. Pour cela, **cliquez sur « Déclaration en Ligne » dans le menu à gauche** ou sur l'icône en page d'accueil « Déclarer mes salariés », puis sur le crayon 



### LA DÉMARCHE S'EFFECTUE EN 6 ÉTAPES

- 1) Les données administratives de l'entreprise  
Le numéro de SIRET et le code NAF
- 2) La liste des salariés
- 3) La déclaration des risques des salariés
- 4) Le calcul de la cotisation
- 5) Le choix du moyen de paiement
- 6) La validation de la déclaration

**[2] Mise à jour des informations administratives**

Précédent Suivant

**[3] Mise à jour des informations administratives**

Précédent Suivant

Les éléments ci-dessous sont obligatoires, merci de saisir les informations :

SIRET :

Code NAF :

Le numéro de SIRET ou le numéro de CESU pour les particuliers employeurs, ainsi que le code NAF sont obligatoires.

**[4] Mise à jour de ma liste du personnel présent au 01 Janvier**

Précédent Suivant

Cette étape vous permet d'ajouter ou d'archiver des salariés avec le + ou le -.



**[5] Saisie des surveillances : Contrôle et affectation**

Précédent Suivant

Pour afficher le détail de la liste des risques, cliquer sur [Afficher la liste des risques](#)  
Le clic sur RAZ change la surveillance médicale en « Suivi individuel » (SI).

- 1 - Moins de 18 ans non affectés à travaux réglementés
- 2 - Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher
- 3 - Salarié exposé à l'amiante
- 4 - Salarié exposé à l'asbeste
- 5 - Salarié exposé au plomb
- 6 - Salarié exposé au risque hypertension
- 7 - Salarié exposé aux agents biologiques pathogènes groupes 3 et 4 (ABP) et 4)
- 8 - Salarié exposé au CMR
- 9 - Salarié exposé au nitrate (TN)
- 10 - Travailleur de nuit
- 11 - Rayonnements ionisants catégorie B
- 12 - Titulaire d'une pension d'invalidité
- 13 - Salarié exposé à l'agent chimique chloroformé groupes 1 et 2 (ACG)
- 14 - Salarié exposé aux champs électromagnétiques si VLE dépassée
- 15 - Moins de 18 ans affectés aux travaux réglementés
- 16 - Salarié exposé à l'agent chimique benzene groupes 2 (AB2)
- 17 - Habilitation de conduite de certains équipements automoteurs et de tracteur (CAT)
- 18 - Installation électrique (travaux sur installations électriques)
- 19 - Salarié exposé à manutention manuelle, port de charges > 55kg (R4541-9)
- 20 - Risques particuliers motivés par l'employeur

**[5] Calcul de votre cotisation**

Précédent Suivant

La cotisation est calculée automatiquement avec le nombre de salariés déclarés.

**[6] Choix du moyen de paiement**

Précédent Suivant

Choisissez votre mode paiement.

Veuillez choisir votre mode de règlement

Prélèvement SEPA  Chèque bancaire  Virement  Carte bleue

Signature informatique :

Votre nom et prénom :   
 Votre fonction :   
 Votre e-mail :

J'atteste avoir pris connaissance du montant de ma cotisation et de la véracité des informations saisies.

Je m'engage à envoyer mon règlement.

Les modifications concernant vos informations administratives et les salariés de votre entreprise seront prises en compte après validation de nos services.

A la fin du processus, vous recevrez un email avec le bordereau de cotisation, le règlement intérieur, l'annexe concernant le R.G.P.D. ainsi que les fascicules de nos prestations.

## BESOIN D'AIDE ?

Nous sommes à votre disposition si vous avez besoin d'aide. Vous pouvez contacter notre service support au 01.41.37.82.00 ou par mail à [support@horizonsantetraavail.fr](mailto:support@horizonsantetraavail.fr).

Pour toutes les questions fréquentes, vous pouvez également consulter les tutoriels vidéo à l'adresse suivante : [www.horizonsantetraavail.fr/aide-espace-adherent/](http://www.horizonsantetraavail.fr/aide-espace-adherent/)